**Force ouvrière s’oppose à la monétarisation**

**Pourquoi Force Ouvrière est contre la monétarisation des heures   
du Compte Personnel de Formation (CPF)**

Depuis plusieurs semaines, de nombreuses voix favorables à la monétarisation des heures CPF s’élèvent, que ce soit dans le cadre des discussions qui ont lieu au COPANEF *(Conseil Paritaire Interprofessionnel National pour l'Emploi et la Formation)* au sujet du CPF des demandeurs d’emploi, dans celui d’un futur rapport de l’Inspection générale des affaires sociales (IGAS) sur la digitalisation de la formation professionnelle, au CNEFOP (*Conseil National de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles*), au cours d’échanges visant à enrichir le rapport annuel sur le CPF et le conseil en évolution professionnelle (CEP)*, ou encore* dans le dernier opus de l’Institut Montaigne sur la sécurisation des parcours.

Le compte personnel de formation constitue un succès du paritarisme.

C’est un dispositif solide qui a permis, depuis sa création, 750 000 départs en formation. Les interlocuteurs sociaux, en lui donnant corps par l’accord national interprofessionnel de décembre 2013, ont pleinement pris leurs responsabilités, dans la continuité des précédents accords. C’est un dispositif qui transcende les statuts, et pour lequel les fonds de la formation professionnelle assurent un financement des heures acquises, même lorsque la personne est devenue demandeuse d’emploi. C’est un dispositif orienté vers l’accès à la qualification, dans une optique de progression et/ou de reconversion professionnelle.

La monétarisation appauvrit le compte personnel de formation et ses bénéficiaires.

Le CPF un dispositif fragile car il est soumis aux interventions de l’Etat, comme l’illustre si bien la loi « Travail ». Il fait l’objet de nombreuses propositions visant à dénaturer sa portée. La dernière en date est celle de sa monétarisation, c’est-à-dire du passage d’un décompte en « heures » à un décompte en « euros ». Cette proposition est pourtant contre-productive, et ce à plusieurs titres. Lors des travaux préparatoires au CPF, l’étude des expériences étrangères a démontré que cette solution a conduit à un échec partout ailleurs. Il s’agit d’une régression de neuf ans, et d’un retour au droit individuel à la formation (DIF) portable, pour lequel le demandeur d’emploi troquait ses   
120 heures de DIF contre moins de 1 100 €, soit moins de 120 heures consacrées à une action de formation qualifiante. Inéluctablement, la monétarisation des heures conduit à une perte de droits pour les bénéficiaires.

En réalité, la monétarisation reporte la complexité du système de formation sur le bénéficiaire, et non plus sur la gouvernance. C’est le signe d’une paresse intellectuelle et d’un renoncement au paritarisme que ne peut accepter Force ouvrière. Dans le cadre du compte personnel d’activité (CPA), le principe de fongibilité et cette monétarisation permettront un détournement des objets de chaque compte, et notamment des financements de la formation à d’autres fins. Cette perspective constitue, pour notre organisation, un enjeu de combats pour la construction de garanties collectives au bénéfice du projet de chaque personne.

**Michel BEAUGAS**

Secrétaire Confédéral

En charge de la Formation Professionnelle